

## FORMATION TUTEUR – A L'ESEIS

### FORMATION MAITRE D'APPRENTISSAGE : au CFA

### DE LA BRANCHE SANITAIRE SOCIALE ET MEDICO SOCIALE

La formation par alternance, modalité d'acquisition de compétences professionnelles, est un des principes fondamentaux des formations sociales.

Les formations au tutorat visent, en prenant en compte les différents niveaux et les différentes qualifications des stagiaires/apprentis à faire acquérir aux futurs professionnels les compétences nécessaires à la transmission des savoirs, savoir-faire et savoir être professionnels.

Les nouvelles modalités de la formation de tuteurs maître d'apprentissage rendent compte de la volonté des partenaires sociaux de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale de valoriser la fonction tutorale. L'Ecole Supérieure en Intervention Sociale (ESEIS) s'inscrit dans cette volonté réaffirmée de la branche de « faire pleinement participer le secteur professionnel à la formation et à l'intégration de travailleurs sociaux ». Il s'inscrit également dans le souci de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) de reconnaître et promouvoir les établissements comme « sites qualifiants » et acteurs privilégiés des dispositifs de formation et d'insertion. La formation de Tuteurs et spécifique maître d'apprentissage répond, en outre, au besoin renforcé de formation né de la réforme des diplômes et des nouvelles modalités de certifications qui en découlent

### OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

Au cours de cette formation il s'agira de :

- Permettre aux stagiaires de s'approprier la fonction de tuteur, ainsi que l'ensemble des compétences, fonctions, responsabilités qui s'y rattachent ;
- Favoriser la réflexion et la mise en œuvre de cette fonction au sein des structures et établissements ;
- Elaborer et expérimenter des outils et des méthodes d'accompagnement, évaluer et ajuster les pratiques formatives ;
- S'informer et s'approprier les objectifs et exigences des formations suivies par les stagiaires ;
- Repérer les possibilités d'apprentissage que recèlent des situations professionnelles
- Savoir mobiliser les acteurs internes et externes.

## PUBLIC VISE

Cette formation est accessible à tout salarié d'un service ou établissement souhaitant se former à la fonction de tuteur ou de maître d'apprentissage

Elle concerne plus particulièrement tout salarié de la branche professionnelle, diplômé du secteur, **disposant de trois ans d'activité**.

Elle s'adresse donc aux professionnels assurant l'accompagnement de :

- Stagiaires en formation initiale ;
- Bénéficiaires de contrats de professionnalisation ou de périodes de professionnalisation ;
- Apprentis ;
- Personnes en insertion dans l'emploi.

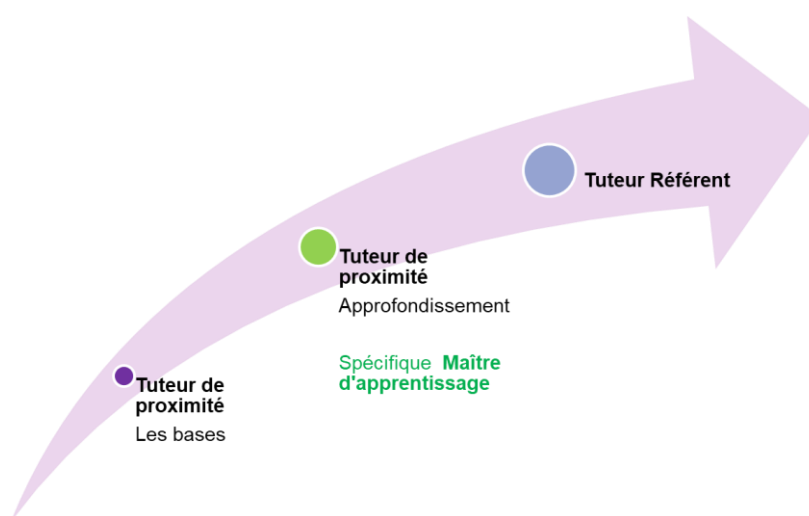
## ARCHITECTURE DU DISPOSITIF

Cette formation est proposée sous forme modulaire. 3 modules de 40 heures chacun. Le module 1 permet au tuteur de comprendre les enjeux de l'alternance, les besoins du tutoré et les étapes clés de l'apprentissage.

Le module 2 est centré sur la connaissance des métiers du secteur, les modalités de certification et l'appropriation des référentiels.

Le module 3 développe la fonction tutorale en lien avec la notion de site qualifiant, centré sur l'organisation du tutorat.

Ces trois modules présentent un parcours évolutif allant d'une fonction tutorale de proximité vers une fonction de référent de site qualifiant.



## I – Module « Tuteur de proximité : les bases » : 40 h

Du 19 novembre 2021 au 28 janvier 2022

- Fonction 1 : Organisation du parcours :  
Construction et conduite du projet d'accompagnement  
Inscrire le parcours d'apprentissage dans les réalités du métier et sa définition  
Concevoir le projet d'accueil et d'accompagnement et l'inscrire dans la réalité de l'établissement  
Elaboration de l'expérience en articulant les apports de la formation et l'expérience de terrain
- Fonction 2 : Transmission des savoir-faire et des compétences  
Les principes de la formation et de l'apprentissage  
Conduire le projet d'accompagnement et accompagner le parcours d'apprentissage
- Fonction 3 : Evaluation du parcours formatif  
Concevoir des bilans et évaluations par étapes :  
Suivi et validation du module à partir d'une production écrite

## II – Module « Tuteur de proximité : approfondissement » : 40 h

Du 3 février au 1<sup>er</sup> avril 2022

- Fonction 1 : Concevoir le plan d'accueil et d'intégration  
Mettre en œuvre une ingénierie pédagogique : Faire évoluer la relation pédagogique
- Fonction 2 : De la qualification à la compétence - De la formation à la certification  
Le cadre professionnel  
Les types de tutorat et logiques d'accompagnement  
Les principes de la formation et de l'apprentissage
- Fonction 3 : Co-construction du parcours formatif avec les centres de formation  
Suivi et validation du module à partir d'une production écrite.

## II – Module « Spécifique Maître d'apprentissage » : 40 h

Du 3 février au 1<sup>er</sup> avril 2022

- Fonction 1 : **Accompagnement à la qualification professionnelle en alternance**  
Concevoir le plan d'accueil et d'intégration d'un apprenti  
Mettre en œuvre une ingénierie pédagogique : Faire évoluer la relation pédagogique
- Fonction 2 : **Co-construction du parcours professionnel de l'apprenti**  
De la qualification à la compétence - De la formation à la certification  
Le cadre professionnel  
L'accompagnement en apprentissage  
Les principes de la formation et de l'apprentissage
- Fonction 3 : **Contexte légal et réglementaire de l'apprentissage**  
Co-construction du parcours formatif avec les centres de formation  
Suivi et validation du module à partir d'une production écrite

## III – Module « Tuteur référent » : 40 h

Du 6 mai au 30 juin 2022

- Fonction 1 : Le cadre professionnel approche éthique et juridique  
Développer la fonction tutorale en site qualifiant :  
- contextualiser les pratiques d'accueil et d'accompagnement des stagiaires ou apprentis sur site qualifiant (projet, procédures et documents)  
- participer à l'analyse des besoins et réponses en termes de formation  
- définir le projet de site qualifiant
- Fonction 2 : Coordonner l'équipe tutorale  
- Impulser les méthodes et outils de la fonction tutorale  
- Assurer la coopération avec les centres de formation
- Fonction 3 : Se situer dans une dynamique d'amélioration continue de l'activité tutorale  
- Réajuster avec les personnes le sens et les éléments de la fonction

**Des séquences d'élaboration de l'expérience** (partage d'expériences et mutualisation des acquis) ponctuent chaque module, permettant d'articuler les apports de la formation et l'expérience de terrain et en les adaptant à la réalité des sites qualifiants. Ils font l'objet de la préparation aux épreuves de validation.

## OPTIONS PEDAGOGIQUES

La formation se fondera sur une alternance entre le centre de formation et le terrain, ce qui favorisera la mise en œuvre de la fonction tutorale dans une dynamique d'appropriation et de responsabilisation de l'accompagnement de stagiaires.

La dynamique de la formation repose sur une articulation-confrontation entre contenus théoriques et méthodologiques, travaux individuels et collectifs et expérimentations pratiques.

La validation de la formation mettra en évidence l'appropriation, par les stagiaires, des compétences définies dans le référentiel professionnel.

Le suivi et la validation des modules sont mis en œuvre par les référents pédagogiques et la responsable de formation.

## MODALITES DE DEMANDE DE DISPENSES D'ALLEGEMENTS

Conditions :

La dispense du module « Tuteur de proximité : les bases » sera systématique pour les titulaires des diplômes et titres ci-dessous :

- CAFDES, DEI, DEIS, DSTS, CAFERUIS, DEMF, DCS

Autres formations : formation de tuteur référent de la Branche, Maître d'apprentissage, Formateur de terrain.

Sont dispensés partiellement :

- Les professionnels ayant suivi une formation de tuteurs avant 1998 : allègement de 92 heures
- Les professionnels disposant d'une formation à l'encadrement, au CAFERUIS ou au CAFDES : allègement de 64 à 92 heures
- Allègement au cas par cas après diagnostic des acquis formatifs ou des qualifications

Les demandes de dispenses et d'allègements seront étudiées par la Commission des dispenses et allègements. Celle-ci informera de sa décision, les candidats par écrit, en leur précisant les allègements décidés, les séquences de formation à suivre et les modalités de validation proposées.

## MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

Une attestation par module sera délivrée par le centre de formation

La validation s'appuie sur les éléments complémentaires suivants :

- L'assiduité et l'implication effective aux différentes séquences de formation ;
- La qualité et mise en réflexion de la pratique dans la réalisation des épreuves formatives (production individuelle ou collective) par module.

## MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

**DUREE** : Formation modulaire sur 9 mois. 18 jours pour l'ensemble de la formation (120 heures) décliné en 3 modules de 6 jours (40 heures). Chaque module se déroule sur un trimestre à raison de 2 à 3 jours de formation par mois.

**Pour le module 3, il a lieu obligatoirement après avoir effectué et validé le module 1 et 2**

## COÛT DE LA FORMATION

1 380 Euros par personne pour les 3 modules (11,50 Euros par heure et par stagiaire), soit 460 Euros par module.

Une prise en charge par l'OPCO est possible sous certaines conditions.

## CONTACTS

### **Site ESEIS Strasbourg :**

ESEIS – 3 RUE SEDILLOT – BP 44 - 67065 STRASBOURG CEDEX

☎ 03.88.21 19 97 -

- Responsable de formation : **Christophe NEUMANN**  
[christophe.neumann@eseis-afris.eu](mailto:christophe.neumann@eseis-afris.eu)
- Assistante de formation : **Patricia MILLET** - E-mail : [patricia.millet@eseis-afris.eu](mailto:patricia.millet@eseis-afris.eu)

### **Site CFA ARASSM : (si apprenti)**

CFA – 1 B RUE RENE HIRSCHLER – 67000 STRASBOURG

- Assistante de formation : **Nadia EL KHADIR** - E-mail : [cfa@arassm.fr](mailto:cfa@arassm.fr)